

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze septembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/09/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHE, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 084 : SINISTRE CONDENSATION INTERIEUR BATIMENT ESPACE AQUA'NOBLAT - ACCEPTATION DE L'INDEMNISTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la proposition d'indemnisation transmise le 3 septembre 2010 par la société ALLIANZ

Monsieur le Président expose que l'Espace Aqua'Noblat a été réceptionné le 16 octobre 2009 et que durant la saison hivernale, il a été constaté différents ruissellements d'eau, liés à de la condensation, en partie haute du bâtiment sur sa périphérie.

La société ALLIANZ a missionné un expert qui a observé ce phénomène et qui préconise des travaux complémentaires afin de remédier aux défauts d'isolation ainsi qu'une réfection de la peinture endommagée par les coulures d'eau.

Monsieur le Président précise que, sur la base du rapport rédigé par l'expert, la compagnie ALLIANZ propose une indemnisation de 23 295,20 € HT pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'accepter l'indemnisation de 23 295,20 € HT, proposé par la société ALLIANZ, pour la réalisation de travaux suite aux ruissellements d'eau, liés à de la condensation, en partie haute du bâtiment sur sa périphérie.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 septembre 2010

Certifié exécutoire

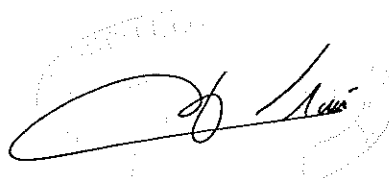
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 15/09/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Sinistre condensation interieur bâtiment Espace Aqua'Noblat

Date de transmission de l'acte : 15/09/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2010

Numéro de l'acte : 2010-084 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100914-2010-084-DE

Date de décision : 14/09/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers